Huitième année. — N° 301 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Journaux de Vente

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Dieu... Sauv...
ABONNEMENTS
FRANCE . . . . . Un...
ETRANGER . . . . . —
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10...
ETRANGER . . . . . 15...
Aux Bureaux du Journal seulement
ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Par le Sourire des Femmes. JANE MISME.
Notes d'actualité : Souhaits, ODETTE BUSSARD.
Un Banquet, C.-L. BRUNSCHVICG.
Tribunaux d'Enfants, SUZANNE GRUNBER.
Réunions de la Huitaine.
Enquête : Les cas de conscience d'une féministe, J.-H. ROSNY, HÉRA MIRTEL, PAULINE VALMY, M. B.
Les Gagne-Pain de la Femme : L'Affaire Couriau.
L'Œuvre d'une Femme chez les Forçats, J. M. C.
L'Action sociale des Femmes à l'Ecole et dans les Œuvres touchant à l'Ecole, M. GRIMMER.
Le Mouvement féministe.
Les Livres, ALICE BERTHET.
La Presse et les Femmes, M. DE M.
Feuilleton : Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques. MIREILLE DE MONGIVAL.

Par le Sourire des Femmes

Je viens d'avoir une pénible surprise. J'ai trouvé dans une grande feuille régionale du midi un article antiféministe signé d'une ancienne rédactrice de la *Fronde*. Je la connais bien et elle m'est fort sympathique. C'est une vaillante à qui la vie fut cruelle et qui, bravement, se défendit. Son énergie a forcé le mauvais sort. Et aujourd'hui, heureuse épouse et heureuse mère, elle collabore assidûment au journal que dirige son second mari.

Or, elle nous conte l'histoire d'une jeune Mexicaine qui, dans les troubles récents, est devenue la femme du terrible révolutionnaire Villa, et dont l'influence a endigué les fureurs de ce « tigre sanguinaire ». Personne aujourd'hui, grâce à Mme Villa, n'est plus exécuté à Toréon, pays conquis, où, d'abord, Villa massacrait tout.

Et notre amie conclut :

« Toutes les femmes ne peuvent pas être la divine compagne dont le sourire arrête les exécutions. Mais beaucoup peuvent être la compagne dont la bonne influence se fait sentir sur la vie privée ou politique de celui dont elle gouverne légalement ou illégalement le cœur.

« Les sombres pages de notre histoire sont pleines de ces influences féminines! Ne valent-elles pas mieux que toutes les inutiles revendications des suffragettes et de tant d'autres ?»

Je me dispense de commentaires sur un tel revirement d'idée, chez une ancienne féministe. Ces phénomènes intimes ne relèvent point du jugement d'autrui. Mais aucune occasion meilleure ne pouvait nous être donnée, que son article même, pour batailler contre cette funeste croyance que l'influence amoureuse supplée au droit féminin, contre ce vieux préjugé qui est devenu la nouvelle opinion de notre amie.

Car écoutez comment a commencé l'histoire de la belle Mexicaine.

Elle avait un fiancé qu'elle aimait, qui l'aimait, capitaine parmi les adversaires de Villa. Contre ce soldat ennemi, Villa ne pouvait rien. Mais les parents de la jeune fille étaient en ses mains. Il la menaça de les fusiller si elle le repoussait. Je ne sais pas ce qu'elle avait fait ce jour-là du pouvoir de son sourire. Toujours est-il qu'elle dut vendre à Villa le sourire et le reste contre la vie des siens. La même influence qui allait plus tard détourner le « tigre sanguinaire » de commettre des crimes, a commencé par lui en inspirer un, le plus abominable de tous, le grand crime de l'homme contre la femme, le viol. L'histoire est pleine et les journaux actuels aussi, des méfaits de toutes sortes de l'amour autant et plus que de ses bienfaits.

Et voilà sur quelle influence on a prétendu, on prétendrait encore fonder la défense de tout un sexe et, au bout du compte, la sécurité sociale, qui dépend, on ne saurait le nier, de l'entente des sexes comme de l'entente des classes. L'exemple, si heureusement choisi, par notre confrère, le prouve trop en montrant toute une famille, hommes et femmes, tous les intérêts sociaux qui peuvent tenir à cette famille, menacés par le désir d'une brute pour une jolie fille.

Livrer aux caprices de l'amour, c'est-à-dire à l'instinct, une part de l'organisation sociale, c'est aller contre la loi de toute organisation qui est de réagir, par l'établissement d'une règle, contre le déchaînement de tous les instincts et d'en prémunir ainsi le collectivité. Laissons à l'amour ce qui appartient à l'amour et rendons au droit ce qui est à lui. Si la femme gouverne quelquefois le cœur de l'homme et par là dirige sa conduite, l'homme exerce tout aussi souvent le même genre de despotisme sur la femme. On n'en fait pas tant d'histoires parce qu'il dispose de toutes les autres formes de l'autorité ; la femme au contraire, n'a que celle-ci, et elle semble d'autant plus éclatante que ses manifestations prennent un air de représailles. Nous venons de voir, nous voyons tous les jours par des cas particuliers et par nos institutions sociales, la misère de cette prétendue puissance. L'histoire même contée par notre confrère du Midi, la dénonce et, plus encore — deuxième ironie — l'article de tête, voisin du sien où M. Gauthier glorifie la nouvelle loi de répression contre l'avortement, proposée au Sénat. Si la femme avait eu dans l'Etat et dans la famille sa place naturelle, les maux issus de son abaissement, les fléaux meurtriers de la race, dont on commence à s'épouvanter, n'eussent jamais existé. Et les remèdes n'en pourront être trouvés et appliqués que si l'on rend à la femme les droits qui font dans un pays la garantie et la dignité d'un individu, qui lui assurent le respect d'autrui et lui donnent le goût et la possibilité de remplir son devoir.

On érigera en vain des pénalités contre l'avortement tant que la maternité sera tantôt un déshonneur, tantôt une charge insoutenable. Augmenter le prix du travail des femmes et en général, du travail, afin que les pauvres osent avoir des enfants; développer la vigueur physique de la femme autant que celle de l'homme; cultiver la moralité de l'homme autant que celle de la femme; attribuer au père une responsabilité morale et matérielle égale à celle de la mère envers les enfants nés hors le mariage ; retirer au mari son pouvoir absolu sur l'épouse et l'enfant légitime; donner à la mère sa part de l'autorité familiale; supprimer l'abominable protection de l'Etat envers la prostitution, propagatrice de toutes les pratiques et de tous les poisons destructeurs de la race, voilà quelques-unes des revendications que notre confrère qualifie d'inutiles et sans la réalisation desquelles ni les primes, ni les secours nécessairement infimes, ni les pénitences aisément évitables ne remédieront à la dépopulation.

Etre femme, savoir que tant de femmes n'ont point reçu la grâce du sourire, que tant de femmes l'ont perdue dans les larmes, et faire dépendre le bonheur féminin, l'action altruiste féminine, de l'influence amoureuse de la femme sur l'homme, c'est tout simplement se déclarer l'ennemie de la femme et de l'humanité.

Jane Misme

NOTES D'ACTUALITÉ

Souhaits. — Bonne année, chères lectrices! Bonne année, chers lecteurs ! Par cette saison où les vœux tombent, dru comme grêle, je ne saurais moins faire que d'y joindre ceux que forment, très sincèrement, pour vous, mon cœur et ma plume de chroniqueuse. Peut-être serait-il séant d'y ajouter quelque étincelante fantaisie ou l'hyperbole lutte de grâce avec le paradoxe et la Géographie avec l'Histoire pour bien montrer, en même temps une aimable érudition, et que l'usage, si j'ose dire, du « jour de l'an » remonte à la plus haute antiquité, et même moins? Mais, rien à faire. On m'a coupé l'herbe sous le pied. Les Maîtres du journalisme contemporain viennent de passer la quinzaine à nous prouver clair comme midi, tantôt que le 1er janvier est la pire des échéances et qu'il faut se trouver au dernier degré de l'échelle humaine pour fêter cette calende apporteuse d'embêtements et de cheveux gris, tantôt que l'an neuf, symbole d'un espoir vieux comme l'humanité et jeune comme la vie, est l'instant le plus agréable, oui vraiment, de la série des trois cent soixante-cinq jours qu'il inaugure si brillamment, tantôt que tout ça, c'est de la monnaie de singe, qu'il n'y a pas de nouvelle année, ni d'ancienne non plus bien entendu, et que la seule réalité est celle des solstices.

Il y en a donc eu pour tous les goûts, pour ceux des vieillards, pour ceux des enfants, pour les amoureux, pour les poètes, pour les sages et pour les fous, et il ne me reste plus rien à dire de neuf là-dessus.

Aussi me bornerai-je à vous entretenir — c'est à vous, *Mesdames*, que ce discours s'adresse — d'une question de l'ordre le plus pratique, encore qu'elle se rapporte à ce sempiternel premier janvier : la question des cartes de visites.

La carte de visite, jolie chose et joli nom au début, fut inventé au dix-huitième siècle par quelques talons rouges. Galamment ornée et précieusement gravée, elle servait, comme son nom l'indique, à prévenir un hôte absent de la « visite » rendue. Le Suisse la recevait à moins que ce ne fût le trou de la serrure. Voilà un usage de nos pères qui ne manquait point de sens.

Mais depuis, qu'avons-nous fait du bristol, devenu de plus en plus banal et insignifiant? Je ne parle pas des *quelques* désœuvrés qui déposent encore des « cartons » dans les maisons où ils fréquentent, par principe, bien que le fait de mettre une carte cornée chez le concierge ne ressemble guère à l'honnête *visite* d'autrefois. La carte de visite est devenue pour les hommes et pour les femmes qui ont une profession, une affiche de publicité ; réduite, portative et très commode, avouons-le. On l'envoie — laissons de côté l'absurde échange postal du 1er janvier précisément, que tout le monde déplore et auquel personne n'ose se soustraire — dans certains cas professionnels, ou pour remercier, pour inviter, pour recommander, on la dépêche à son avoué pour une bagatelle, au proviseur du gamin pour lui remémorer que Toto est fragile, que sais-je! *Mais on ne s'en sert plus pour les visites*. Dites-moi, Madame, sur le « cent » que vous venez de commander, combien vous en laisserez entre les mains d'une femme de chambre? Irez-vous voir Mme Chose, un autre jour que le lundi? Mme Machin, à une autre date que le 1er et le 15? Oublierez-vous que les Ixe — des gens charmants! — ont pris le *lendemain des fêtes* pour être sûrs de n'avoir personne, et que les Truc — parlez-moi d'hospitalité — reçoivent tous les jours? Non, pas vous Madame, vous êtes une Parisienne bien trop avertie pour cela! Tout au plus vous arrivera-t-il par hasard — de laisser un bristol chez une amie grippée et qui a fait défendre sa porte à « son » jour, crime presque impardonnable.

Alors, où vont les cartes de visites? Elles vont, que vous ayez un « état » ou que vous n'en ayez point, elles vont, elles servent à ce que je disais plus haut, à un échange uniquement pratique et qui n'a rien à voir avec les visites. C'est donc, plus qu'autrefois et que jamais, une carte *d'identité*, car si la Marquise de Sévigné savait fort bien où demeurait Mme de La Fayette, l'avoué, le proviseur ou le puissant personnage auquel vous recommandez quelqu'un ne se rappelle peut-être par cœur de votre domicile. Et j'arrive où je voulais vous amener, à savoir qu'il est absurde, Mesdames, que vous ayez encore des cartes *ne portant point votre adresse*. Cela donne lieu à des incidents très amusants et quelquefois pleins d'angoisse.

« Ah, voilà Mme Ygrec qui m'envoie son changement d'adresse. Est-elle étourdie! Elle a oublié de l'écrire. Pourvu qu'il y ait la carte de son mari! Loué soit cet homme de bien! La voilà! »

« Mme Zède invite les enfants à jouer pendant les vacances. Tout à fait aimable. Vous irez mes chéris. Mais, au fait, ou demeure-t-elle? Je la vois au parloir du lycée. Mais j'ignore son adresse. C'est dans le quatorzième, mais où? Tu sais toi, Toto?

— Non, M'man.

— Naturellement! Comme si vous saviez jamais quelque chose! Tant pis pour vous, d'ailleurs.

Je pourrais multiplier les exemples : je crois en avoir assez dit sur un abus dont chacun a déjà souffert assurément. Aurait-il quelque défense à faire? Les plus mauvaises causes trouvent un avocat. Ici, je crois bien qu'il n'y a d'autre raison à cette habitude que la routine, une routine qui date de trois siècles et aussi une singulière idée de « comme il faut » qui défendait qu'une femme fît connaître son adresse !

Nous avons, Dieu merci, fait quelques pas depuis cette époque, et il ne vient, aujourd'hui, à la pensée de personne qu'une adresse sur une carte puisse constituer une invite à l'intrigue ou un attentat à la pudeur. Pas plus qu'on ne saurait assurer que le contraire ait empêché une catastrophe. Et puis, si on croit ceci, cela ou tout autre chose, qu'importe ! Bravons encore ce préjugé-là, osons avouer notre domicile, c'est tellement plus commode et, au fond, personne ne croit encore que nous demeurons à mi chemin de l'empyrée, entre l'azur et l'éther !

Odette Bussard.

UN BANQUET

Il y a eu dix ans le 26 octobre dernier que Francis de Pressensé a été élu par un vote unanime à la présidence de la Ligue des Droits de l'Homme.

Quelques amis ont pensé qu'il convenait de commémorer cet anniversaire par une fête donnée en l'honneur de Francis de Pressensé, infassable défenseur des grands principes de justice et de liberté.

Nous, féministes, nous avons une dette de reconnaissance toute particulière envers le président de la Ligue des Droits de l'Homme. Non seulement la Ligue a discuté dans ses Congrès les questions auxquelles nous sommes attachées : suffrage, droits civils, lutte contre la prostitution, contre l'alcoolisme, etc., etc.; mais M. de Pressensé est toujours venu lui-même parler dans nos réunions, quand nous avons fait appel à son concours et à son dévouement. Ces derniers jours encore, il était des nôtres dans les meetings pour le minimum des salaires et pour l'affaire Couriau.

Prouvons-lui notre gratitude et notre reconnaissance en participant à la fête qui sera donnée le dimanche 1er février, à midi, au Grand Chalet Edouard, rond-point Secrétan (19e arrondissement), et retrouvons-nous très nombreuses à ce banquet populaire auquel nous sommes très cordialement invitées par les organisateurs.

Le prix du couvert est de 3 francs. On peut s'inscrire dès maintenant à la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob.

C.-L. Brunschvicg.

Tribunaux d'Enfants

Je ne connais pas de tristesse plus grande, de misère plus tragique, de désespoirs plus poignants, d'infortunes plus lamentables que celles dont la 8e chambre, le lundi, au Palais, offre le spectacle.

Cette audience est dite « l'audience des mineurs ». On y voit défiler, en effet, une cinquantaine d'enfants, dont une dizaine de filles, inculpés, en général, de vols, coups et blessures, vagabondage.

Ainsi, avant que la loi instituant les tribunaux pour enfants fût votée, il y a eu, à Paris, une audience réservée aux enfants. Il faut donc louer ici, sans réserve, des magistrats tels que M. de Casabianca qui, en 1906, chargea quatre juges d'instruction de s'occuper des affaires des mineurs, et M. Monier qui décida que toutes les affaires concernant les enfants seraient jugées à la même audience. Ce fut la première application d'un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'institution des tribunaux pour enfants : la spécialisation des magistrats. Il faut, en effet, pour que le sort des malheureux petits êtres traduits en justice soit réglé de la façon la plus humaine, la plus équitable, la plus profitable aussi, que ceux qui auront à en décider acquièrent une habitude toujours plus grande de leur caractère, de leur mentalité, de leur psychologie.

***

C'est en Amérique, à Chicago, en 1899, que fut institué, pour la première fois dans le monde, un tribunal pour enfants. La nécessité s'en fit sentir devant l'augmentation toujours constante de la criminalité juvénile. Les résultats obtenus furent satisfaisants, et rapidement 26 états de l'Union suivirent l'exemple.

En Europe, c'est en 1908 que l'Angleterre et l'Allemagne font une pareille tentative. Birmingham et Francfort furent les deux premières villes européennes pourvues d'un tribunal pour enfants. Comme en Amérique, les résultats furent appréciables et la mesure fut généralisée dans les deux pays.

La Belgique, l'année dernière, adoptait la nouvelle institution, et la jeune République du Portugal fit également des efforts en ce sens.

Le Parlement français s'est inspiré de ces nouvelles méthodes nous avons enfin un texte de loi établissant cette fois d'une manière officielle, et dans tous les pays, des tribunaux spécialement chargés de s'occuper des affaires concernant les mineurs de 18 ans.

Au point de vue strictement juridique, la loi nouvelle apporte de profondes modifications dans le détail desquelles je n'entrerai pas. Mais ce qu'il faut que chacun sache, c'est que cette loi ne donnera de résultats que s'il est, pour venir au secours des enfants coupables, des bonnes volontés et des dévouements.

Le but des tribunaux pour enfants n'est pas d'établir une plus juste répression des délits commis, c'est la recherche d'un amendement toujours possible, car on ne peut désespérer de diriger, de réconforter, de sauver des enfants qui ont 10, 13 ou 15 ans! *Empêcher la récidive, tout est là.*

Les enfants qui commettent des délits ont été le plus souvent abandonnés moralement. Les enfants instinctivement sont mauvais, *il faut leur apprendre le bien*. Il me souvient, à ce sujet, d'une histoire très caractéristique : Un enfant est occupé à regarder des images; l'une d'elles représente une persécution de chrétiens à Rome. Dans une arène, des fauves se jettent sur les malheureux êtres qui leur sont livrés, et les dévorent. Soudain l'enfant avise, dans un coin, un lion qui est seul, et il s'écrie : Oh ! le pauvre petit lion, qui n'a pas de chrétiens!

Apprendre à discerner ce qui, dans la vie, doit inspirer d'un côté, de l'horreur, de la répulsion, de l'autre, le plaisir et la satisfaction qu'apportent avec soi un acte honnête et bon ou le devoir accompli, telle est la tâche de l'éducateur.

Quels sont donc les éducateurs de toute cette marmaille des faubourgs, errant dans les rues, ou vendant des fleurs ou des journaux, le soir à minuit? Les parents? Ils ne le peuvent pas, retenus au labeur toute la journée; le plus souvent, hélas! ils en sont incapables. Les instituteurs? Ils enseignent bien et de leur mieux les principes de morale, mais ils ne peuvent diriger un à un les trop nombreux enfants qui leur sont confiés, et une éducation morale ne peut guère être donnée collectivement. Il y a dans chaque âme d'enfant des éléments particuliers, pour ainsi dire personnels, qu'il faut connaître pour les développer. Il faut une éducation individuelle.

Et c'est pour cela que la loi nouvelle a institué en France, comme en Amérique, le régime de « la liberté surveillée ».

Après son délit, l'enfant réprimandé pourra, dans la plupart des cas, rentrer au domicile paternel. Mais il sera surveillé par une personne, déléguée à cet effet par le tribunal et dont la mission sera de le suivre, de le diriger dans son travail, dans ses plaisirs, dans ses lectures.

Et pour cette tâche, qui est d'ailleurs mieux qu'une tâche, — c'est, en effet, une véritable mission — la loi fait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les cœurs charitables, aux hommes comme aux femmes, à celles-ci peut-être plus encore qu'à ceux-là. Cette mission sera dure, sans doute, ingrate peut-être difficile certainement. Mais qu'il sera grand le plaisir d'avoir ramené au bien un esprit égaré, qu'elle sera belle cette œuvre d'humanité, fruit de la collaboration d'un des grands pouvoirs de l'Etat, de la charité et du dévouement privés venant au secours des petits en... des petits qui sont à la vérité... times plutôt que des coupables.

Suzanne Gru...
Avocate à...

N. D. L. R. — Mme Suzan... berg, 17, rue Nollet (XVIIe) est... position de toutes personnes... avoir des renseignements conc... question des délégués à la libe... veillée.

Réunions de la Hui...

— Samedi 10 janvier, Salle des C... sions de la mairie du 9e arrondi... 6, rue Drouot, à 3 heures, séance de... fraternelle des Femmes (Voir Mouv... ministe).

— Samedi 10 janvier, à 5 heure... de Service social, 44, rue de Rennes... rence de Mlle Bruneton : « Protection... jeune fille; les Restaurants féminis... (Œuvres de villégiature, les Maisons... liales; les Œuvres de placement, ... de santé. »

— Samedi 10 janvier, à 8 h. 1/2, ... Jouffroy, 70, rue Jouffroy, conférence... Mme Maria Vérone : « Le Suffrage... Femmes. » Cette réunion est organi... la Ligue française pour la défense... Droits de l'Homme et du Citoyen, ... présidée par le Dr Sicard de Plauzoles...

— Lundi 12 janvier, Hôtel de la ... française de l'Enseignement, 3, rue ... mier, à 4 h. 1/2, « Jean Macé, profess... demoiselles, » par M. Edouard Petit... pecteur général de l'Instruction pu... Représentation des « Larmes d'une ... comédie extraite du Théâtre de Petit C... de Jean Macé.

— Lundi 12 janvier, à 5 heures, E... psychologie, 49, rue Saint-André-des-... « La psychologie des contrastes ; Les ... tradictions dans l'Individu et dans ... ciété, » par M. le Dr Bérillon, sous la ... dence du Dr Félix Regnault (avec ... tions).

— Mercredi 14 janvier, Ecole des ... Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne... Bibliothèques modernes; de la conser... des livres; conférence, par M. Le... bibliothécaire à la Bibliothèque ...

— Jeudi 15 janvier, Ecole profes... nelle d'assistance aux malades, 10, ... Amyot, à 2 heures, causerie, par Mlle ... « Père et Fils » (d'Edmond Gosse).

— Jeudi, 15 janvier, Collège libre ... Sciences sociales, Hôtel des Sociétés ... vantes, 28, rue Serpente, à 5 heures, ... rence, par Mme Eugénie Weil : « Le ... des femmes dans l'Assistance. »

Primes de "La Françai...

Nous offrons à nos lecteurs pend... mois de janvier, à titre de prime, à ... exceptionnels, les produits suivants ... MAISON DELETTREZ :

Essence Yvonnette
le flacon, 5 fr. 25; valeur réelle, 6 fr...

Poudre de riz Yvonnette
la boîte, 2 fr. 25; valeur réelle, 3 fr...

Les prix ci-dessus sont compris franc... port.

Les expéditions ne seront faites q... montant de la commande y est joint.

ENQUÊTE

Les Cas de Conscience d'une Fémin...

dans le roman d'Harlor : "Tu es Femme..."

Le maître J.-H. Rosny aîné a eu la gracieuseté de répondre à notre questionnaire, bien qu'il eût très nettement donné son opinion sur Tu es femme... *dans la préface écrite pour ce livre. Il y déclare notamment : « ... Je vois bien peu d'écrivains qui aient su dépeindre de manière aussi subtile, aussi véridique, aussi pathétique, aussi puissante, une âme de jeune fille. Celle-ci était, plus que toute autre, difficile à décrire... Clarice souffre parce que la société est trop pauvre en hommes dignes des femmes de cette race. Ainsi se perdent de merveilleux trésors vivants qui auraient pu créer de la joie, de la beauté et de l'héroïsme... »*

1° Elle en avait le droit, et presque le devoir ;

2° Non. Elle s'est sacrifiée ;

3° J'hésite! Il me semble que j'aurais averti Maximilien ;

4° Je trouve ce scrupule exagéré.

J.-H. Rosny aîné.

Au sujet de l'enquête ouverte en quatre questions par *La Française* sur le roman si émouvant, si noble, si vivifiant d'Harlor, je réponds : « Sans doute Clarice, la toute fière et généreuse héroïne de *Tu es femme*, avait non seulement, le droit, mais le ... rompre avec l'ami qu'elle n'aurait ... que par pitié. Aucun lien ne peut ... sacré entre deux êtres dont l'un ... au premier de tous les devoirs : ... aimer ! Dans le cas de Clarice qui ... rien la femme fatale ou perfide ... rante par calcul, inconscience ou ... il y aurait déloyauté et lâcheté à ... celui qui est resté au-dessous de ... qu'on avait mise en lui, l'illusion ... aimé. Certes, des quantités de ... résignent à épouser celui qui ne ... fait aimer. C'est qu'une intuition ... sur leur destin. Elles savent qu'... là aucun ne les méritera davantage. ... Le premier hymen a tué tout espoir ... tres. Mais Clarice est de la race ... croyantes en elles. Sa foi sera ré... magnifiée par un splendide élu.

Je ne pense pas qu'une question ... intervienne dans la conception ... fait à la pauvre infirme, l'enfant ... C'est une très légitime mesure de ... son amour. Elle laissera à la ... la place qu'elle réclame dans le ... père. Ne pouvant faire connaître ... adoptive à la hideuse disgrâce, ... les deux manifestations de l'amour ... sur la route de celui qu'elle aime.

[illegible] idéal ne se rencontre [illegible] heures, au même foyer. [illegible] déposséder l'alliance parfaite [illegible] d'élection, parce que toute [illegible] de se bien nom défie la séparation complète cohabitation et toutes [illegible] extérieures. L'union de Clarice et de Maximilien est assez forte pour braver [illegible] distances.

Clarice et Maximilien ont dépassé les étapes de doutes vulgaires, de surveillance inquiète, de contrôle injurieux. Même privés de la joie de partager le même logis, le même nom, leur bonheur n'en est pas amoindri. Leur véritable foyer c'est leur amour. Et la lumière qui en rayonne éteint autour d'eux toutes les ombres, rapproche toutes les distances.

Au sujet du scrupule médical que pose la troisième question, je répondrai par mon scepticisme en face des condamnations à mort de la Faculté. Maximilien heureux, glorifié, vivra malgré les prophètes de malheur. Ainsi pense Clarice. Une femme qui aime a des secrets d'une miraculeuse puissance pour garder l'aimé à la vie. Mais Maximilien dut-il mourir de suivre sa vocation, de consommer son œuvre, Clarice j'aimerait mal en sacrifiant vocation et œuvre, le meilleur de lui-même, à quelques années de vie.

Le scrupule évoqué par la 4e question est aussi noble que Clarice elle-même et que la pensée qui a créé une telle expression de féminité et que le nom qui a signé « Tu es femme ».

Héra Mirtel.

Mme Pauline Valmy est l'auteur d'un intéressant roman qu'a publié le Mercure de France : La Chasse à l'amour.

1° Clarice avait-elle le devoir de rompre ? Oui, sans aucune hésitation, et d'abord parce qu'elle n'aimait pas Laurent ; les hommes ne se gênent pas pour abandonner la femme qui a cessé de plaire... Il est *juste* et *sage* de renoncer à un mariage qui n'est pas fondé sur une tendresse et une estime réciproques.

2° Clarice avait-elle le devoir de jurer à Léonie qu'elle renonçait à épouser son frère ? *Je ne le sais pas.* L'auteur a posé des problèmes de conscience trop difficiles à résoudre pour une simple et humaine femme. A cette question, si ma conscience répond : peut-être, une autre voix me souffle : N'avait-elle pas aussi le devoir de prendre son bonheur là où son intelligence et son cœur le sentaient ? L'instinct aussi a des droits, souvent utiles à la collectivité. L'auteur a-t-il songé que Clarice pouvait avoir aussi le devoir de se reproduire, et le désir de tenter l'aventure de la maternité consciente ? Et puis Léonie, névrosée, est un déchet social... Le bonheur d'une Clarice saine et bien équilibrée est plus intéressant et plus fécond en résultats que celui de Léonie. Que fait l'auteur de la morale utilitaire ?

3° Quel était le devoir de Clarice quand un médecin l'avertit que la vie fiévreuse dans laquelle entre son ami, l'expose à une mort prématurée ?

Si Clarice était une femme humaine, je répondrais sans hésitation : Sauver l'ami aimé, prolonger sa vie le plus possible. Oh ! oui, cela est humain. Et, bien qu'on ait l'habitude de classer les romancières dans la catégorie des intellectuelles, je m'insurge pour ma part contre ce dénouement admirable : abréger la vie visible pour assurer l'autre, celle qui se perpétuera dans une lignée d'âmes nombreuses. Je crois, cette fois, être qualifiée pour donner mon avis : J'aime mon mari dont la belle conscience philosophique est un miroir où je confronte ma pensée et l'aiguise, je suis heureuse quand je le vois aider ceux qui ne savent pas... mais, si je savais sa santé menacée, s'il me fallait, pour prolonger sa vie, l'arracher à des occupations chères, *je n'hésiterais pas*, oh ! cela est très net et profondément inscrit en mon être. Mais, encore une fois, Clarice est plus qu'une femme...

4° Que penser du scrupule de Clarice qui renonce au bénéfice de la gloire ?

A cette quatrième question qui se rattache à la précédente, je réponds : Le scrupule de Clarice était logique et honnête, et en accord avec la façon dont Harlor nous a présenté son personnage : un modèle vers lequel nous devons nous efforcer de nous élever, nous, les femmes, sans souhaiter d'y atteindre...

Je l'ajoute sans hypocrisie, car il fait trop froid dans ces régions de l'intelligence pure, et la tendresse humaine a bien ses joies aussi

Pauline Valmy.

Cette réponse nous vient d'une institutrice de village, et elle prouve quels trésors de pensée se cachent parmi celles que, dans la caste universitaire, on appelle parfois non sans dédain « les primaires ».

Quand j'aime un livre, d'ordinaire je le prête, j'en parle, j'éprouve comme un besoin de le faire lire, afin que se propage l'idée qu'il représente, et que d'autres pensent et sentent avec moi, par lui. Je ressens une impression toute différente après la lecture de « Tu es femme » ; comme un ami trop intime, je voudrais le garder pour moi seule, en fouiller la pensée pour mieux entrer en contact avec elle ; je n'éprouve pas le désir de la propager, elle est trop neuve, trop originale, trop profonde aussi, pour n'être pas dangereuse parfois et incomprise souvent. Ah non, je ne lui souhaite pas un « succès de lecture » à cet ouvrage, mais seulement un « succès de méditation », le seul dont il soit digne. Ecrit pour la glorification de la pensée, il doit amener la réflexion, la discussion. Le seul côté par lequel il me paraît être moral, non pas dans le sens banal du mot, mais dans son sens profond et vrai, ce n'est pas par les exemples, ni les principes formulés, c'est qu'il nous entraîne, ce livre, malgré nous, dans les tréfonds ignorés de notre âme, là où s'élaborent pensées et désirs, là où se dissimulent les raisons profondes de nos actions, celles que nous ne discernons d'ordinaire pas, il nous contraint à un acte de sincérité intime et grave. Cette impression ne m'est pas personnelle [illegible] l'idée d'une enquête a germé, puis que des questions se posent : où était le bien, où était le mal, le droit et le devoir ?

Première question. — Elle a raison, en somme, la fière Clarice, quand au grand scandale de Mlle Rose elle déplace le centre du devoir et l'élève du cœur au cerveau, il serait ainsi plus vraiment moral, plus humain, puisque moins instinctif. Nous nous extasions bien toujours sur le beau vers de Ratisbonne :

Fais le bien parce que c'est le bien.

nous parlons encore des voix de la conscience, mais en réalité nous raisonnons davantage, nous cherchons, avec notre intelligence où est le vrai bien, notre cœur ne nous l'indique guère nettement et peut nous induire en erreur. L'impératif catégorique de Kant : *Agis ainsi*, ne nous suffit pas ; tout de suite nous nous demandons : pourquoi faut-il agir ainsi ? C'est une conception nouvelle de la moralité digne en tous points de notre idéal moderne de raison et de liberté.

Pourquoi Clarice qui l'exprime si loyalement est-elle la première infidèle à cet idéal ? Le droit qu'elle n'avait pas, c'était d'accepter l'amour de Laurent, c'était d'être sa maîtresse alors qu'elle ne l'aimait pas et qu'elle savait ainsi diminuer son être au lieu de l'agrandir.

Elle eut pitié, elle fut faible, elle se trompa. Elle commit une erreur très lourde : devait-elle la payer toute sa vie du sacrifice complet de son bonheur, de la mort du meilleur d'elle-même ? Qui oserait soutenir pareille cruauté ? L'erreur, la faiblesse sont humaines : suffisent-elles à condamner aux travaux forcés à perpétuité ? Clarice avait le droit de se reprendre, elle en avait le devoir ; qu'aurait elle fait de bon mariée à Laurent Delorme ? Aurait-elle donné en beauté, en lumière, en action bonne, tout ce que sa nature lui permettait largement de faire rayonner autour d'elle ? Lui-même, son ami, aurait-il été heureux puisqu'elle ne pouvait l'aimer ? Alors pourquoi un sacrifice inutile ? C'était le devoir de Clarice de rompre, surtout plus tard quand Laurent se fut lié, lui, à une autre, par le lien le plus puissant et le plus indiscutable qui soit : il allait avoir un enfant, et tout enfant a droit à son père.

Deuxième question. — Le problème que pose la deuxième question est, à mon avis, insoluble ; il est de ceux qui échappent à la logique de notre raison et se résolvent le plus souvent, par une sorte de fatalité, dans les régions subconscientes de notre être.

Ce n'est pas un amour ordinaire qui unit Clarice et Maximilien, c'est le rare et grand amour, né non d'une simple attirance physique, mais d'une complète fraternité d'âme et d'esprit, entre deux natures qui s'appellent nécessairement. Amour idéal s'il en est, qui élargit à l'infini une personnalité morale, décuple sa puissance de travail et de compréhension et peut permettre à deux êtres d'élite d'atteindre, non pas au summum du bonheur, lequel n'est pas un idéal et dépend souvent des circonstances extérieures, mais au summum de la vie. Ce diamant si rare et si précieux, Clarice le sacrifie à un être dégénéré, à une petite fille infirme et maussade qui en jouira égoïstement sans profit ni joie pour rien ni personne ? En avait-elle le devoir ?... La logique de notre raison nous crie : non ! Le devoir est toujours là où une personnalité peut atteindre sa plénitude afin de pouvoir rayonner davantage ! — Mais, en nous, un sentiment d'infinie pitié nous crie : oui ! Le devoir est dans le sacrifice, dans « la solution qui coûte le plus », suivant le mot de Victor Marguerite. Cette Léonie infirme et névrosée n'est pas responsable de ses exigences absurdes, elle est une victime de l'hérédité maternelle et d'erreurs dans lesquelles Maximilien, son père, a sa part de responsabilités. Elle aurait, elle aussi, le droit de se révolter contre les tares léguées par ses parents. Est-ce complètement juste de la sacrifier ?.. non. Quand il est d'essence supérieure, le sacrifice exalte aussi les personnalités. Clarice épousant un Laurent Delorme, c'était le sacrifice inutile et coupable : la somme de bien ni la somme de joie qui se trouvent dans le monde, n'en auraient pas été accrues d'un pouce. Mais Clarisse, se refusant à tabler son bonheur sur une souffrance irresponsable ? Ce sacrifice-là est-il un devoir ? Conflit éternel entre sa liberté et celle des autres, entre ce qui nous paraît la justice et la charité.

Troisième question. — La responsabilité de la vie d'un être, cela doit être lourd à porter ! Certes, Clarisse fut ici courageuse jusqu'à l'héroïsme, véritablement cornélienne, sœur des mères et des épouses spartiates, préférant à la vie la gloire et le devoir pour leurs fils ou leurs époux. On peut l'admirer, trouver jusqu'à un certain point son raisonnement juste, mais on se demande si elle avait le droit de disposer ainsi de la vie d'un être, si son devoir n'était pas d'avertir d'abord Maximilien, si ce n'était pas lui seul qui devait choisir entre vivre ou se survivre en d'autres âmes...

Quatrième question. — Quand on a pris une décision aussi grave que celle de Clarisse, on comprend que l'âme devienne une porte ouverte au scrupule. C'était courageux, peut-être, d'envoyer son ami à la gloire et à la mort, mais... en profiter ! Cette pensée devait nécessairement révolter la fière Clarice, elle semble découler tout naturellement de la décision prise. Pourtant quand on creuse l'idée tout au fond, on arrive bien à se demander : pourquoi pareil scrupule ? par quoi est-il inspiré ? Clarisse n'a pas agi, jamais, en vue de profiter d'une situation avantageuse, a-t-elle peur du qu'en dira-t-on ? Il ne le paraît pas, c'est plutôt d'un orgueil raffiné et aussi du trouble d'une conscience délicate qu'est né ce scrupule, logique peut-être, mais pas nécessaire, car moralement, l'intention seule importe dans des cas de ce genre.

M. B.

Il n'est répondu qu'aux lettres émanant de nos abonnés et contenant un timbre.

Les Gagne-Pain de la Femme

L'AFFAIRE COURIAU

Dans sa séance du 5 janvier, le Comité Central de la Fédération du Livre a discuté sur la question de l'admission du syndicat des femmes typographes lyonnaises fondé par Mme Couriau. *Il s'est prononcé contre.*

Nous donnerons prochainement de plus amples détails. Cette semaine, à la section du travail du Conseil National des Femmes, nous nous réunirons avec quelques sociétés pour savoir ce qu'il y aurait à faire à l'heure actuelle.

Devrons-nous nous incliner devant les *hautes* décisions de la Fédération du Livre, ou bien au contraire essayerons-nous par tous les moyens d'émouvoir l'opinion publique sur les procédés irréguliers, partiaux et injustes du Comité Central ?

C. L. B.

L'organe officiel de la Fédération du Livre : « La Typographie française » fait des articles violents contre nous dans ses numéros de décembre et janvier : nous donnerons la semaine prochaine, des extraits de ces articles et notre réponse.

CONCOURS

Dame dactylographe dans les directions départementales et les services spéciaux des P. T. T. — Date officielle : 15 janvier 1914. *Délai d'inscription* : 20 décembre 1913. Concours ouvert pour 60 places. *Age* : 18 à 25 ans. *Traitement* : 1.800 à 3.000 francs Avantages divers. Aucun diplôme n'est exigé.

L'Œuvre d'une Femme chez les Forçats

Mlle Jenny de Meyer appartient par sa naissance à la meilleure noblesse allemande des provinces baltiques. Rien ne lui manquait pour être heureuse, ni l'affection des siens, ni la fortune, ni les talents. Très bonne musicienne, bien douée pour les arts du dessin, sa vie était remplie d'intérêts nombreux, de l'ordre le plus élevé. Mais un jour, le hasard des lectures lui mit entre les mains le livre d'un Russe, Tchekhof, qui décrivait en détail l'île de Sakhaline, et la vie qu'y mènent les déportés russes. A partir de ce jour, c'en fut fait de son repos. Elle croyait entendre monter de l'île maudite une épouvantable clameur au milieu de laquelle elle distinguait ces paroles : « Passez de notre côté et venez nous secourir. »

Son devoir, elle le sentait de plus en plus nettement, était là bas, dans l'enfer de glace. Elle ne discuta pas longtemps avec la voix intérieure ; silencieusement, courageusement, elle fit ses préparatifs de départ.

Sakaline est cette longue île que les cartes nous montrent au nord du Japon, couvrant une superficie égale à la sixième partie de la France. C'est, au dire de Mlle Jenny de Meyer, « un tombeau qui garde des vivants. » Les terribles paroles que Dante lut sur la porte de l'Enfer pourraient être inscrites sur les hauts rochers au pied desquels viennent se briser les vagues sombres d'une mer presque toujours glacée :

Laissez toute espérance, vous qui entrez...

C'est là que deux fois par an un navire-prison déverse une cargaison de condamnés embarqués à Odessa et transportés dans des cages grillées à fond de cale. Ce voyage, dans ces conditions d'entassement, sous des latitudes torrides d'abord, puis glacées, est affreux. Beaucoup des condamnés, malades ou simplement débiles, ne le supportent pas. Les autres débarquent au bout de quelques semaines sur un rivage hostile et nu, qui désormais leur tiendra lieu de patrie.

Poussée par sa vocation de dévouement, Mlle Jenny de Meyer débarqua à son tour dans l'île de Sakhaline. Au début, elle vécut en pleine forêt, au milieu des forçats qui taillaient des poutrelles pour les galeries des mines. Ces hommes étaient presque tous des malfaiteurs de la pire espèce ; les simples meurtriers formaient parmi eux une aristocratie très peu nombreuse.

Toute libre chevaleresque néanmoins n'était pas entièrement détruite chez ces misérables. En voyant arriver dans leur triste société cette femme jeune, fine, cultivée, qui s'exilait volontairement pour leur adoucir à eux-mêmes les rigueurs de l'exil, ce qui reste d'humain dans le cœur de tout homme, même le plus déchu, tressaillit et se reprit à vivre. Pendant les deux mois que dura son séjour dans la forêt, Mlle de Meyer n'eut à se plaindre d'aucun d'entre eux. Les prisonniers attachèrent même à un arbre un écriteau portant ces mots : « Il est défendu de prononcer une parole inconvenante devant la sœur. » C'est ainsi qu'ils l'avaient nommée, à cause de ses fonctions d'infirmière.

Mlle de Meyer ne se bornait pas à soigner les malades. Elle allait voir tous les condamnés, leur distribuant conseils et encouragements. Le soir, elle en réunissait un certain nombre autour d'un grand feu, comme au bivouac, et leur faisait une lecture intéressante. Du reste, son genre de vie était de tout point pareil à celui des forçats ; elle habitait une hutte d'écorce devant laquelle une marmite était installée, lui servant à cuire ses repas et à chauffer l'eau destinée à laver son linge. Un jour, ses amis forçats lui ménagèrent une très belle surprise, comme elle revenait d'une course à la ville : ils avaient réussi à se procurer un vieux sac à pommes de terre et l'avaient cloué à l'ouverture de la cabane en guise de porte. D'autres fois, c'étaient des fruits, des fleurs, qu'elle trouvait en rentrant chez elle, humbles offrandes qui avaient à ses yeux plus de prix que les cadeaux coûteux reçus alors qu'elle vivait dans le bien-être et le luxe.

A certains égards, les libérés étaient peut-être plus à plaindre que les forçats. Comment vivre de son travail quand on a été déshabitué de compter sur soi-même, et dans un pays où le travail forcé fait une telle concurrence au travail libre, que celui-ci ne parvient pas à se faire payer ? Convaincue de la nécessité de fournir du travail aux libérés, Mlle de Meyer consacra ses vacances à apprendre le tissage tel qu'on le pratique dans le centre de la Russie, avec l'idée d'importer cette industrie à Sakhaline. A côté des ateliers, Mlle de Meyer espérait fonder une salle de lecture, une salle de jeux, une bibliothèque, enfin un asile pour les femmes qui ont profité de la permission que leur donne la loi de rejoindre avec leurs enfants leurs maris condamnés. « Ces malheureuses, dit-elle, sont trop souvent réduites au salaire de l'infamie, par impossibilité d'en trouver un autre. »

Le 17 septembre 1901, c'est-à-dire un peu plus de deux ans après ses débuts, Mlle de Meyer revenait de Saint-Pétersbourg avec 2.000 roubles en argent, plus de 3.000 volumes et de grandes provisions de linge et de vêtements. Elle loua une maison qui devait être le quartier général de ses œuvres. Mais, dès les premiers jours, de grandes difficultés se présentèrent. Des paresseux avaient accrédité la légende que la sœur revenait avec deux millions qu'elle distribuerait aux libérés. Quand on constata qu'il n'en était rien, le mécontentement fut extrême. Ce que désiraient ces malheureux, ce n'était pas du travail, mais le moyen de vivre confortablement en se croisant les bras. Sans se laisser rebuter par ce fâcheux accueil, Mlle de Meyer s'en alla de droite et de gauche, s'efforçant de persuader à ceux qui avaient faim de venir travailler chez elle. Trois seulement se laissèrent embaucher, les autres préférant mendier et continuer de croupir dans leur misère et leur abjection. Mais lorsque les trois ouvriers de la première heure montrèrent à leurs camarades les cinquante copeks gagnés dans la journée en sus de leur nourriture, le nombre des candidats au travail se trouva subitement doublé, triplé, puis décuplé. Au bout de quinze jours, les ouvriers étaient quatre vingts.

L'écoulement des produits manufacturés n'alla pas sans difficultés ni déboires. La charité fait des miracles : pourtant, elle ne transforme pas en huit jours une jeune femme de l'aristocratie russe en une commerçante de carrière. Mlle de Meyer connut des heures cruelles où elle fut tout près de voir crouler son entreprise, faute d'un suffisant entraînement commercial.

Au plus mauvais moment une grosse commande du chef de la garnison vint rendre du travail aux ouvriers et l'espérance à la directrice. Peu à peu la situation s'améliora : persister est encore la meilleure méthode pour réussir. Des subsides arrivèrent de Petersbourg, un riche particulier, intéressé par l'admirable effort que tentait cette jeune femme, lui fit don d'une somme importante.

Aujourd'hui Mlle de Meyer place toutes ses marchandises à Vladivostok et à Nicolajevski ; elle fournit de chaussures et de linge les troupes cantonnées sur les côtes de la Sibérie ; outre ses ateliers, elle a fondé une association coopérative de consommation, un orphelinat, une maison du peuple, le tout en pleine activité. Les détenus politiques, pour la plupart gens cultivés et d'un niveau moral supérieur, l'aident beaucoup dans son travail.

Mais ce qu'elle souhaitait surtout au moment où l'on me racontait son histoire, c'est une compagne qui partageât sa vie, ses soucis, ses responsabilités, et aussi les joies que donnent à ceux qui travaillent le succès de leurs efforts. L'œuvre est trop lourde pour une seule personne. Mlle de Meyer prend de temps en temps quelques vacances indispensables qu'elle passe dans sa famille. Mais rien ne pourrait l'engager à abandonner définitivement son île de Sakhaline. Souhaitons-lui de trouver quelque part, parmi tant de femmes désireuses de donner un but à leur vie, la compagne de travail qu'il lui faut.

J. M. C.

Le 18 décembre, au Collège des Sciences sociales, se tenait la 6e Conférence sur l'Œuvre sociale de la Femme. La conférencière était Mlle Fiévet, depuis peu directrice de l'Ecole primaire supérieure Sophie-Germain.

L'Action sociale des Femmes à l'École

ET DANS LES ŒUVRES TOUCHANT A L'ÉCOLE

A l'école, et autour de l'école, le rôle appartient à l'institutrice, et commence dès l'école maternelle (1) ; c'est là d'abord que les institutrices, par un contact presque journalier avec les mères de famille qui amènent les tout petits, acquièrent, lorsqu'elles comprennent bien leur tâche, une influence très marquée :

1° Sur les mamans, qui lorsqu'elles se sentent en confiance, leur content leurs soucis vis-à-vis de leur progéniture, demandent opinions et conseils sur les moyens d'assurer la santé des débiles, — de gouverner les enfants difficiles.

2° Sur les enfants auxquels elles inculquent les premières habitudes d'hygiène, de politesse que les bébés possèdent mieux que les élèves de l'école primaire, peut-être parce qu'on y consacre plus de temps.

A l'école primaire l'influence change ; elle ne s'exerce plus directement sur les mères de famille, mais sur les enfants.

Influence au point de vue physique : enseignement de l'hygiène du corps, du vêtement, de l'alimentation.

Influence au point de vue intellectuel : formation d'esprits observateurs rendus aptes à porter des jugements conformes à la vérité.

Influence morale basée sur l'idée de franchise et d'entr'aide.

Comme application des préceptes d'hygiène, et pour l'amélioration possible de la santé, l'institutrice s'attache à deux œuvres précieuses entre toutes :

(1) Cette partie a été un peu négligée par la conférencière, qui ne doit pas connaître tous les rouages des écoles publiques.

A. La cantine. — B. Le vestiaire.

On pourrait ajouter depuis quelques mois, qu'elle sert d'aide médicale au médecin inspecteur pour l'établissement des diagnostics et des fiches réclamées par l'administration.

A. — Ce n'est pas sans peine que les cantines scolaires ont été établies : il a fallu, surtout en province, une ténacité, disons même une générosité au-dessus de tout éloge, car dans plus d'une commune française l'institutrice a dépensé non seulement son savoir, sa bonne volonté, mais le contenu de sa bourse si mince.

B. — Même travail et mêmes soucis pour l'établissement du vestiaire, que sans se lasser, à force de réclamations de tous genres, elle est parvenue à organiser.

L'action de l'institutrice se fera également sentir dans les dispensaires où elle pourra aider les médecins à établir leur diagnostic sûr, et à donner par cela même des soins fructueux ;

C'est elle encore qui dans chaque classe, fera naître l'idée de prévoyance mutuelle, et d'aide mutuelle au moyen de la mutualité, par les tirelires maternelles.

C'est encore elle, et c'est aussi les femmes de la bourgeoisie intelligentes et bonnes qui s'occuperont des colonies scolaires, surveillant l'organisation du départ, et l'installation dès l'arrivée. Elles ont réalisé en cela des miracles d'ingéniosité et de talent, qu'il s'agisse de la colonie maternelle scolaire ou des œuvres similaires : Enfants à la montagne, œuvre des 3 semaines, etc. Puis c'est l'Epargne, en cas de maladie ; ce sont des œuvres coopératives dans le genre de la société scolaire de sylviculture de St-Claude ; c'est l'application de la Prévoyance.

L'enfant d'âge scolaire a besoin d'être enlevé à l'influence de la rue qui le guette, et voilà les garderies, les classes de garde, suivies de patronnages qui naissent. L'enfant, surveillé après la classe, l'est aussi le jeudi, le dimanche il l'est encore ; une fois l'heure de l'apprentissage venue, il continuera à fréquenter l'école le soir, les jours de repos, parce qu'il y trouve amitié, distractions, encouragements, et cette œuvre de préservation sociale, presque partout ce sont des femmes, des institutrices, qui la dirigent. En maints endroits on verra éclore des œuvres comme la « Résidence familiale » où à côté de joies semblables à celles de la famille les jeunes apprenties, les ouvrières acquerront par contact un souci plus grand d'honnêteté et de droiture ; une attirance vers le beau, vers l'art, goût qui trouvera des applications dans le futur arrangement de l'intérieur. Mais à côté de cette culture intellectuelle et morale viendra *l'aide* plus réaliste de secours en cas de chômage, de fourniture de travail sous toutes ses formes.

Pour mener à bien les œuvres ainsi commencées, pour entreprendre davantage encore, il faut faire l'éducation sociale de la jeune fille, de la jeune femme ; il faut les amener à collaborer non seulement pécuniairement, mais par une participation active, à l'organisation où doivent régner la mesure, le tact, le sens des réalités, et des nécessités populaires, il faut donner à toutes les notions de leurs droits, et celles des devoirs qui augmentent la fraternité. C'est la meilleure des préparations aux fonctions municipales auxquelles elles accéderont, grâce au prochain bulletin de vote ».

M. Grimmer.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et les déléguées de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.

COMMUNICATIONS DE L'U. F. S. F.

Nos groupes sont encore trop modestes, et ils n'envoient pas assez régulièrement à *La Française* les faits importants que nous aurions intérêt à connaître. Voici un résumé très bref de quelques manifestations importantes... en attendant qu'on en publie ici de plus longs détails.

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône a adopté notre vœu suffragiste, ainsi que les Conseils municipaux de Besançon, Sceaux et Givet.

A Belfort, voici la très belle lettre qui a été écrite par le député à notre secrétaire, Mlle Jaquot-Doney.

CHAMBRE DES DEPUTES Paris, le 15 décembre

Madame la Déléguée,

En me rappelant le vote émis par le Conseil municipal de Belfort, dans sa séance du 16 octobre, en faveur de la proposition de loi Dussaussoy sur le suffrage des femmes dans les élections municipales, vous voulez bien m'associer par la pensée à cette manifestation si louable de notre Assemblée municipale, et exprimer, en des termes aussi élevés que généreux, l'espoir que je serai au nombre de ceux qui, au Parlement, sanctionneront de leur vote cette importante réforme.

Permettez-moi tout d'abord, Madame, de vous dire tous mes remerciements pour les sentiments que vous voulez bien me prêter et qui sont effectivement les miens. Partisan de toutes les mesures ayant pour objet d'améliorer, aussi bien dans l'ordre moral que matériel, le sort de la femme, convaincu d'autre part, de l'importance de jour en jour plus grande, du rôle bienfaisant de la femme au point de vue social, je m'honore d'être de ceux qui désirent lui voir accorder, dans notre organisation moderne, la place qu'elle mérite. Aussi, m'est-il agréable de vous féliciter très vivement, Madame, pour les heureux résultats que vous avez obtenus dans cette voie à Belfort, et de vous assurer en même temps, de mon appui pour la réalisation, dans un essai loyal, de l'émancipation politique de la femme.

Veuillez agréer, Madame la déléguée l'hommage de mon respectueux dévouement.

Ch. Schneider.

Maire de Belfort, Député du Haut-Rhin.

Ajoutons que M. Schneider, député radical, a accepté d'être membre d'honneur de notre Groupe de Belfort.

— A Moulins, le Groupe a constitué définitivement son Comité : Mme Péronneau, veuve de l'ancien député, est présidente ; les vice-présidents sont : M. Darfour, maire de Moulins, M. Carnel, adjoint au maire.

Dès sa première réunion, l'Assemblée a émis un vœu demandant au Conseil municipal de Moulins de frapper l'absinthe d'un droit d'octroi supérieur à celui qui existe actuellement.

— A St-Quentin, la présidente, Mme Marchand, nous prie de communiquer la liste des conférences données depuis deux ans par le Groupe de l'Aisne.

1° *Ce qu'est l'Union Française du Suffrage des Femmes* : Mme Brunschvicg, secrétaire générale du Comité central.

2° *Les raisons du Féminisme* : M. Dumont, professeur au lycée.

3° *Exposé du Mouvement féministe en France* : Mme Marchand.

4° *Projets de propagande de cercle d'études* : M. Démolon, professeur au lycée.

5° *Les Résultats du Vote des Femmes* : Mme Le Verrier, membre du Comité central.

6° *La Femme mariée devant la loi* : Mme Dufaya.

7° *Etudes de diverses questions féministes* : Mlle Fauré, professeur au lycée.

8° *Le Féminisme et le Foyer* : M. Dumont.

Les conférences suivantes auront lieu cette année.

9° *Une Assemblée de Femmes en 1913* : Mlle Fauré.

10° *Justification expérimentale du féminisme* : M. Lechantre, directeur de l'école Thellier-Desjardins.

11° *Les Tribunaux d'enfants.*

— Le Groupe d'Angers nous fait part du succès de la conférence de M. du Breuil de Saint-Germain, à Beaugé.

— Mlle Melin, notre vaillante présidente du Groupe des Ardennes, nous a écrit qu'elle vient de faire, pour les sociétés pacifistes, une tournée de 27 conférences. Chaque fois, elle a parlé du suffrage et réclamé le bulletin de vote pour que la femme eût le droit de donner son avis quand il s'agit du sort de son pays et des êtres qui lui sont chers. Mlle Melin a trouvé des délégués pour l'Union dans bien des villes, et nous pouvons toutes la féliciter et la remercier de son activité. Maintenant, elle va en Belgique et en Hollande et elle prouvera par l'exemple que les femmes françaises savent agir et vouloir.

* * *

Tous les groupes de l'Union sont actuellement en pleine activité : voici quelques-unes des villes où auront lieu prochainement des conférences :

A Coulommiers, (Mme Rebour) ; à Rouen et à Reims (Mme Grunberg) ; à Saint-Denis, (grand meeting suffragiste) ; à Sceaux ; à Fontenay-aux-Roses, (M. Buisson) ; à Charenton, réunion sur le droit au travail ; à Troyes, (M. du Breuil de Saint-Germain). Nous savons que les groupes Sud-Est organisent des conférences, les uns avec Mlle Gourd, présidente de l'Association suffragiste de Genève, les autres avec M. du Breuil de Saint-Germain. A Marseille, à Nîmes, on organise des réunions. A Pau, M. Ferron, président de la Fédération radicale socialiste, a accepté l'invitation de Mme Dachary, de faire une conférence. Nous-même, nous devons aller à Limoges, Angoulême, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Saintes et Niort, puis Evreux, puis Annecy, Thonon et peut-être Grenoble, puis dans l'Est, du côté d'Epinal, Belfort et Besançon, ensuite sans doute en Bretagne.

Si nous joignons à ceci les conférences faites à Paris (une à l'Assemblée générale des sages-femmes agréées de l'Assistance publique, sous la présidence de M. Mesureur, une autre qui aura lieu à la Fédération Ouvrière Antialcoolique, une autre aux étudiants protestants, etc.) on verra quelle activité est celle de l'Union.

Ajoutons le grand succès de nos soirées féministes : la première sur l'affaire Couriau, la deuxième sur les femmes dans le jury, à la prochaine réunion qui aura lieu fin février, Mme Lara, de la Comédie-Française, l'admirable interprète des pièces de Paul Hervieu et notamment de « la Loi de l'homme », viendra nous dire ce qu'elle pense de la cause que nous défendons.

Enfin, ce qu'il faut savoir, c'est la part que nous prenons à toutes les manifestations se rapportant à notre cause, dans le grand meeting Couriau par exemple, et aussi dans la très belle réunion organisée par la Ligue d'Education Morale sur les Tribunaux pour Enfants.

Prochainement, nous aiderons également à l'organisation de trois importantes réunions qui vont avoir lieu à Paris :

Contre la prostitution, et la pornographie ;
Contre les jeux ;
Contre l'alcoolisme.

Nous reparlerons au moment voulu de ces réunions, mais il nous a semblé intéressant de donner un aperçu d'ensemble pour prouver ce que peut faire une association méthodiquement organisée comme la nôtre.

Une active adhérente, Mlle Léonie Kauffmann, qui voyage dans toute la France, pour le commerce qu'elle dirige, a offert de nous faire de la propagande, et, quand elle le pourrait des conférences : plusieurs de nos groupes recevront prochainement sa visite.

GROUPE DE PARIS

L'Assemblée générale du Groupe aura lieu le samedi 31 janvier, au Musée social, 5, rue Las Cases, à 8 h. 1/2 du soir.

Le prochain numéro de *La Française* donnera l'ordre du jour de la réunion.

GROUPE DE MARSEILLE et des Bouches-du-Rhône

Dans sa séance du 19 décembre, le Comité a émis un vœu pour que les syndicats soient mixtes. Il se joint au Comité central de Paris pour l'affaire Couriau qui mérite toutes les sympathies.

Il est aussi décidé que l'Assemblée générale aurait lieu le 11 janvier prochain.

Sur une démarche du Comité, le Conseil général des Bouches-du-Rhône a émis le vœu, à sa dernière réunion, que le projet Buisson Dussaussoy soit promptement voté par la Chambre des députés.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

La Présidente,
L. Datre.

GROUPE LYONNAIS

Samedi 27 décembre, Palais du Commerce, Assemblée générale, sous la présidence de Mme Hubert, membre du Comité. Après les comptes-rendus, moral, financier, des commissions, la Secrétaire générale annonce la 1re fête du Groupe qui aura lieu le 1er février.

A la fin de l'ordre du jour, Me Busquet fait une causerie très documentée sur « le Droit au travail » (affaire Couriau). Ce droit, dit-il, n'est pas seulement un principe théorique, mais il est l'existence même d'une multitude de femmes françaises. La situation des salaires est telle, qu'il est indispensable que la femme possède la liberté du travail, et il devient urgent que les femmes s'organisent pour lutter contre cet antiféminisme odieux qui cherche à les chasser du marché économique.

Après l'exposé d'une série de documents sur l'affaire Couriau, de chiffres sur la triste situation des ouvrières à domicile, Me Busquet termine par la lecture de quelques vers qui sont un émouvant plaidoyer en faveur de la femme qui tombe et dont la lourde responsabilité incombe à ceux qui, consciemment ou inconsciemment, l'ont jetée à la rue. L'assistance applaudit avec enthousiasme ce vibrant appel à l'équité, fait non seulement au nom de la justice et du droit, mais en vue des intérêts ouvriers. La Présidente remercie le conférencier pour cette magnifique plaidoirie.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES
Section d'hygiène

Dans la dernière réunion de la Section d'hygiène tenue le 12 décembre chez Mme Alphen Salvador, la question de la lutte anti-alcoolique a été traitée.

Sous les auspices du Conseil national, une nouvelle branche a été fondée à Tours. Plusieurs réunions ont eu lieu, et le Comité central est maintenant constitué en dehors de tout parti politique ou religieux. On compte organiser, le 15 février, une grande Assemblée qui marquera le point de départ d'un travail méthodique et régulier.

Toujours au sujet de la ligue anti alcoolique, le Dr Girard-Mangin aborde la question des projections et fait connaître aux membres de la Section d'hygiène que la seule personne possédant actuellement une roulotte à cinématographe est le fabricant Cointreau, qui fait ainsi une propagande active en faveur de ses liqueurs. Il est grand temps de réagir contre cette réclame désastreuse, et une souscription est ouverte pour l'achat d'une lanterne, un cinématographe étant trop dispendieux pour les ressources de la section.

Le Dr Girard-Mangin peut disposer d'une personne compétente qui se déplacerait à peu de frais, et commencerait sa tournée dans les villages et dans les petites villes. L'impression d'un livret explicatif à quelques sous faciliterait à tous un commentaire des vues projetées.

Le Dr Girard-Mangin donne ensuite connaissance à la réunion des nouvelles lois d'assistance :

1° Loi du 17 juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches ;

2° Loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses.

La surveillance de l'exécution de ces lois doit être confiée à des femmes ; leur concours est nécessaire pour assurer l'application de ces lois. Il faut donc que les bonnes volontés s'offrent en aussi grand nombre que possible.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

L'*Union Fraternelle des Femmes* eut, pour sa seconde réunion de l'année, à la mairie Drouot, une superbe séance, sous la présidence de Mme Amélie Hammer.

Après la présidente, parlant avec la plus saine raison, de l'évaluation du travail ménager, Mme Moll-Weiss donna de judicieux exemples de l'utilité de cette évaluation, et Mme Léon Philippe intéressa l'auditoire en donnant des détails sur l'Association de l'Assistance par le Travail, dont elle est présidente.

Une magistrale conférence de Mme Marguerite Durand termina la séance. Priée de répondre au jugement préconçu des adversaires du suffrage des femmes, lequel amènerait, prétendent-ils, une réaction cléricale, Mme Marguerite Durand a su trouver des arguments lumineux que toutes les femmes devraient retenir pour combattre ce préjugé.

P.

***

Nos lecteurs sont priés par la présidente, Mme Hammer, d'assister à la séance qui aura lieu à la Salle des Commissions de la mairie du 9e arrondissement (6, rue Drouot), le samedi 10 janvier 1914, à 3 heures très précises.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente, par la secrétaire, Mme Parrhisia.

2° Communications importantes

3° Rapport sur le féminisme mondial, par Mme Marie-Louise Le Verrier.

4° A propos du centenaire de Mme Ackermann, conférence par Mlle Harlor, femme de lettres.

Les séances publiques auront lieu le deuxième samedi du mois, jusqu'en mai.

Une réunion extraordinaire se tiendra le samedi soir 17 janvier 1914, mairie du 9e arrondissement, 6, rue Drouot, à 8 h. 1/2.

Conférence de M. Léopold Lacour : « La Femme et la Haute Culture ».

Entrée libre et gratuite.

LE PACIFISME ET LE FEMINISME DANS LE CHER

Les 13, 14, 15, 16 décembre ont eu lieu, dans le Cher, plusieurs conférences pacifistes organisées par le groupe pacifiste du Cher qui a comme présidente Mme Mauger, femme du député du Cher, secrétaire générale de la Fédération nationale des Amicales d'instituteurs et d'institutrices de France.

Les sociétés de la paix avaient délégué Mlle Mélin comme conférencière. Partout Mlle Mélin a été accompagnée de Mme Mauger et d'un délégué du Groupe du Cher. Ces conférences ont eu lieu à Bourges, Vierzon, Dun-sur-Auron, Samoins et la Guerche.

Dans toutes ces villes, ces dames reçurent le meilleur accueil et trouvèrent une assistance très nombreuse.

Mlle Mélin, conférencière de talent, a développé les sujets pacifistes avec une conviction et une ardeur dignes de tout éloge. Sa parole chaude et convaincante a soulevé partout les applaudissements les plus enthousiastes, beaucoup de gens ont été émus jusqu'aux larmes.

Ces dames ont profité de l'action pacifiste pour parler de l'action féministe et montrer que ces deux actions se complétaient et étaient nécessaires.

Les hommes, ont-elles dit, ont intérêt à associer leurs femmes aux affaires politiques et sociales, à surveiller leurs idées et leur action sociale.

Le féminisme présenté comme il l'a été par Mme Mauger et Mlle Mélin a été une révélation pour beaucoup de personnes qui en ignoraient les progrès et n'y avaient jusqu'ici attaché aucune importance.

Le succès de ces conférences a été considérable et elles ont assurément laissé une trace profonde dans les esprits.

Dans la plupart de ces communes on remarquait dans l'assistance des maires, des conseillers municipaux et d'autres personnalités locales. M. Mauger, député, assistait aux conférences de Vierzon et de Dun sur-Auron.

Mlle Mélin et Mme Mauger sont membres de l'Union française pour le Suffrage des femmes.

ANGLETERRE

Notre correspondante spéciale, Miss Aston, nous signale les intéressants faits suivants, marquant les progrès considérables des réformes sociales depuis le développement du mouvement suffragiste et surtout depuis 1906. De 1900 à 1905 nous trouvons 13 actes du Parlement, y compris la très importante loi sur les usines et ateliers, dont l'article 11 « se rapporte exclusivement à l'emploi des femmes, des jeunes filles et des enfants ».

Si nous prenons les 6 années suivantes, 1906 à 1911, pendant lesquelles l'agitation suffragiste s'est fait sentir, nous voyons que 24 actes ont été votés, concernant spécialement les femmes et les enfants, c'est-à-dire presque le double. Et nous ne comptons pas dans ce nombre la loi des retraites, de 1911, qui intéresse les femmes au moins autant que les hommes, et dont les prévisions ont été considérablement modifiées par suite des efforts des sociétés suffragistes, tendant à assurer des conditions meilleures et plus équitables pour les femmes.

L'amendement de 1912 à la loi pénale est un autre exemple encore plus important de l'effet produit sur le Parlement par le mouvement suffragiste. Il n'aurait très probablement pas été voté sans la crainte de mettre une arme formidable dans la main de ceux qui pensent que les intérêts féminins ne seront jamais convenablement protégés tant qu'elles n'auront pas le droit de voter.

Si donc la simple revendication de ce droit a produit un effet si évident sur la législation, ne sommes nous pas justifiées à prétendre que la possession aura un effet plus grand encore ?

SUISSE

Les unions de femmes du canton de Vaud ont adressé aux autorités communales de ce canton une pétition pour l'admission des femmes dans les commissions scolaires. « Nous n'ignorons pas, dit un passage de cette pétition, que le règlement réserve expressément aux femmes la surveillance des travaux à l'aiguille, mais là ne doit pas se borner leur rôle à l'égard de l'école publique, dans laquelle le sexe féminin est représenté par une partie notable du personnel enseignant, et par la moitié des élèves.

A la Chaux-de-Fonds, plusieurs jeunes filles avaient manifesté l'année dernière le désir de suivre les cours de la Faculté de théologie. La commission synodale a présenté un rapport favorable, qui a donné lieu à une longue discussion, mais dont les conclusions furent finalement adoptées par 74 voix contre 22. Dans la même ville vient de se fonder un journal, *La Bataille Antialcoolique*, qui se déclare nettement féministe :

« Nous pensons en effet que le principe de l'équivalence économique, intellectuelle et sociale de l'homme et de la femme est un principe de justice dont la conséquence logique est l'égalité des droits politiques. N'est-il pas évident que lorsque la femme aura son mot à dire dans les affaires de la nation, la puissance du capital alcool et son inquiétante audace auront reçu le coup de mort ? C'est donc travailler pour l'antialcoolisme que d'aider les féministes à réaliser leurs légitimes revendications ».

A. B.

LES LIVRES

L'âme des enfants, des pays, et des saints, par Lucie Félix-Faure-Goyau (Perrin).

Il est bien tard pour parler de ce livre dont l'auteur n'est plus ; et cependant, n'est-ce pas là un moyen de la faire revivre, et de réentendre sa voix, que j'imagine douce et un peu grave ? Dans ces pages, où Mme Lucie Faure-Goyau évoquait des âmes mystiques, à vie intérieure intense, c'est-à-dire proches de la sienne, l'on sent déjà un détachement des choses terrestres, une sorte de résignation à la mort, ou mieux de pressentiment et d'avant goût de l'éternité. « Les âmes, disait-elle, se reflètent dans les âmes ». Aussi est-ce à travers la sienne qu'elle a contemplé celles « des enfants, des pays et des saints », et ceux qui l'ont connue doivent retrouver ici beaucoup d'elle-même.

Elle a réussi à traduire des impressions enfantines subtiles et profondes ; elle a surpris les idées qui s'agitaient sous le front pensif du petit Blaise Pascal, dans la chambrette studieuse où travaillaient aussi ses sœurs ; elle a découvert l'âme des pays, traduite par le pinceau et la plume de Fromentin, et dans ses propres souvenirs. Enfin elle remet en lumière des figures de saintes plus ou moins oubliées. « Ce ne sont, dit-elle, ni des tableaux, ni des études, ni des poèmes ». C'est un peu de tout cela, mais c'est surtout une causerie charmante, un peu à bâtons rompus, où la conteuse, en qui on devine un fonds inépuisé de connaissances et de pensées originales, entr'ouvre par un mot, une réflexion, des horizons inattendus.

La ville assiégée, par Guy Chantepleure (Calmann-Lévy).

Mme Guy Chantepleure était à Janina l'hiver dernier, elle a subi les privations du siège, elle a assisté aux horreurs de la guerre, et en a, en quelque mesure, couru les dangers. Quels précieux documents seront plus tard pour l'historien ces « notes de guerre » jetées sur le papier au bruit du canon, dans l'angoisse des nuits aux lendemains incertains ! Ce dont les assiégés français souffraient le plus, c'était de l'absence de lettres et de journaux, et par conséquent de l'ignorance complète de ce qui se passait hors de la ville. « Quelle chose étrange ! Parisiens amis, Parisiens sédentaires qui lisez votre journal près du feu, vous êtes certainement beaucoup mieux renseignés que moi-même sur la guerre des Balkans... et peut-être sur le sort de Janina... J'avais plaint toujours les prisonniers que le régime du secret, plus lourd, plus oppressant que les murs d'un cachot, enserre. Il me semble qu'à présent je conçois mieux leur état d'âme... et je les plains encore bien plus ! »

Mme Guy Chantepleure accorde sa sympathie à toutes les victimes de la guerre, sans distinction de nationalité ; elle se réjouit avec les Grecs de la victoire attendue pendant des siècles par la population grecque de Janina ; cela ne l'empêche pas de s'attendrir sur la défaite des Turcs. Et elle se montre presque héroïque, à sa manière, toute féminine et gracieuse, quand elle trouve moyen, grâce à des prodiges d'ingéniosité et de persévérance, de réunir les enfants autour d'un arbre de Noël, improvisé en plein siège.

Alice Berthet.

La Voie Droite, roman par Joseph Autier Neuchâtel, Attinger, éditeur.

Il n'est guère aujourd'hui de pays civilisé où l'on ne dénonce la crise du mariage. Tel un édifice par trop vénérable, où les générations se sont abritées pendant de longs siècles, l'antique institution semble près de chanceler sur ses bases. Des craquements de fâcheux augure se font entendre... Ce n'est pas seulement dans les pays d'avant-garde, comme chez nous par exemple, que romanciers et sociologues proclament à l'envi la nécessité de modifier le contrat millénaire, de le réadapter à des mœurs qui veulent plus de liberté pour l'individu, plus de respect des « droits de l'amour ». La vieille Angleterre, jusqu'ici gardienne des traditions, de toutes les traditions, emboîte le pas, elle aussi. Des romans, des essais nous viennent d'Outre Manche, déclarant la faillite du mariage. A lire M. M. Wells, Galsworthy et bien d'autres de moindre envergure, il semble que le *for better and for worse* (pour les bons et les mauvais jours) de la vieille liturgie ait fait son temps : on ne veut rester ensemble que tant qu'on y trouve du plaisir. Du jour où l'union conjugale implique moins d'agrément que de sacrifice, on tire sa révérence à son conjoint, et l'on va voir si, ailleurs, on n'aura pas plus de chance. Le mariage, tel que le comprennent par le temps qui court la plupart des gens, est une association pour les jours prospères. De l'adversité supportée à deux, on ne veut plus rien savoir.

***

Une bien autre leçon se dégage du volume que nous envoie l'éditeur Attinger, et que je voudrais signaler aux lectrices de *La Française*. La *Voie droite* nous raconte l'histoire (histoire vraie, hélas ! et répétée chaque jour) d'une femme mariée très jeune à un homme indigne, et que non pas sa faiblesse d'âme, mais l'intérêt de son enfant engage à briser ses liens. Nous sommes en Hollande, où le code Napoléon, rigoureusement appliqué, rend le divorce très difficile. Jakoba van Buysen, maltraitée ainsi que sa fillette par un mari buveur, est obligée de s'enfuir, faute de preuves lui permettant d'obtenir une séparation par la voie légale. Elle est assez habile pour dépister les recherches, et va se terrer dans un petit village des bords du Léman, où l'éducation de sa fille, la bonté secourable des gens qui l'entourent, la beauté de la nature et surtout le travail, l'aident à apporter la cruauté de son destin. Elle est habile brodeuse : elle trouve de l'ouvrage pour les élégants magasins de cette côte vaudoise qui rappelle à tant d'égards la Côte d'Azur, et elle parvient à gagner ce qu'il leur faut, à elle et à son enfant, pour vivoter tant bien que mal chez de braves paysans assez cultivés, comme il y en a beaucoup dans ce beau pays. Elle installe son métier à broder sur le balcon de bois qu'encadre un immense rosier à roses rouges ; le soir, on se réunit pour causer et pour lire à haute voix. Joseph Autier a su tracer de cette vie intelligente et paisible un tableau bien séducteur. Qui ne voudrait, jetant derrière soi les chagrins et les trop difficiles devoirs, revêtir en quelque sorte une autre personnalité et vivre une autre vie dans un cadre de son choix ? Mais pour certains êtres façonnés par le respect du devoir qu'ont fidèlement pratiqué plusieurs générations d'ancêtres, pour ceux qui ont, pourrait-on dire, sucé avec le lait le goût du sacrifice, ceci ne pourra jamais être qu'une halte rafraîchissante dans le dur voyage de l'existence. « L'air qu'on respire ici purifie, dit la Rébecca de Rosmersolm, mais il tue le bonheur... » Jakoba, elle aussi, en vient à comprendre que le bonheur n'est peut-être pas la grande affaire de la vie. Ce mari abandonné, et qui certes, en un sens, méritait de l'être, n'aurait-elle pas pu, à force d'affection et de fermeté douce, l'amener à une vie meilleure ? N'a-t-elle pas été coupable de partir ? Elle commence à se le demander depuis que la maternelle Mme Blanc, la paysanne qui lui a donné asile, lui expose un jour sa manière à elle, la manière vieux jeu, d'envisager les « saintes obligations du mariage », comme on disait jadis. « Une femme ne doit pas plus déserter sa maison qu'un soldat son régiment..., on s'imagine qu'on ne peut plus, quand c'est seulement qu'on ne veut plus... Quand on a juré une chose, on la tient, et on reste à son poste. Je crois bien que vous ne l'avez pas trompé, votre mari, mais être fidèle, ça veut dire aussi rester avec lui et veiller sur lui... »

***

Comment les circonstances amènent Jakoba à reconnaître que le vieille paysanne est dans le vrai, comment elle revoit son mari et consent à reprendre avec lui la vie commune pour « veiller » désormais sur lui, c'est ce que je me garderai bien de raconter pour ne pas défloreer le plaisir des lecteurs. Une leçon selon l'esprit du grand Corneille se dégage de ce petit volume. De ces lecons-là, notre temps a tout particulièrement besoin, précisément parce qu'il s'en détourne. Mais nous sommes encore quelques-uns à croire que la mode n'est pas, à tout prendre, le dernier mot de la littérature ni le dernier mot de la morale.

J. de Mestral Combremont.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.

La Presse et les Femmes

— Dans le *Matin* (26 novembre 1913) M. Gustave Lanson parle du livre de Mlle Jeanne Nérel « Ma sœur Monique » : « Le jeune talent de cet auteur, dit-il, est fait de finesse et de force, déjà décidé, conscient de son but et maître de ses moyens. Ce livre est l'œuvre d'une débutante qui promet de faire une belle carrière ».

— M. François de Tessan publie dans la *Liberté* (24 juin 1913) « L'Université des Femmes ». Il raconte la visite qu'il fit à ce collège féminin de Tokio, sous la conduite du président Naruse.

— Le *Relèvement Social* (1er novembre 1913) donne « Jeunesse faisandée » par M. L. Comte, à propos du bal annuel des internes des hôpitaux de Paris. « Nous en avons assez, écrit-il, de cette théorie fauchoise des deux morales, de cette boue qu'aime à remuer, devant ses auditrices de 15 ans, M. Jean Richepin ». Il déplore que « ces futurs médecins, pour passer leur jeunesse et « vivre en beauté » exploitent de la façon la plus cynique les filles de la classe ouvrière, et les initient à la débauche ou les enfoncent de plus en plus dans la honte ».

— Dans la *Renaissance Contemporaine* (10 décembre 1913) Mlle Henriette Sauret publie « La Parque et le Vaillant » et Mme Amélie Murat « Villages ».

— M. Bûcheron donne, dans la *Revue de l'Enseignement* « Les Institutrices sont ignorantes ». « Sauf un petit nombre d'entre vous, Mesdames, écrit-il, sauf la « Phalange féministe » dont j'ai parlé dans un récent article, vous êtes ignorantes de ce qui fait par excellence la valeur de l'être humain, de ce qui constitue essentiellement sa dignité, ignorantes de vos droits dans la Société et dans l'Etat ». M. Bûcheron conseille aux institutrices de lire une brochure de Mlle Pellat-Finet, secrétaire de la F. F. du Sud-Est, parce que « cette lecture doit faire jaillir l'étincelle de la foi chez celles que n'a pas complètement déprimées l'assujettissement séculaire de la femme ».

— La *Revue des Beaux-Arts* (26 octobre 1913) publie « Le Cercle des Gobelins et l'Exposition Bilite » par Mlle Marie-Madeleine Valet.

— « L'électorat de la femme, ce serait la faillite du chiffon », dit M. Dody dans *La Vie en chemin de fer* (juillet-août 1913). Il conclut en souhaitant que les vœux émis par le Congrès ne se réalisent pas de sitôt. L'article est intitulé « Congressistes et Suffragettes ».

— Le *Courrier de France* publie « L'Ascète du Mont Mérou », roman scientifique par Mlle Marguerite Berthet. Il l'annonce ainsi : Nous commencons la publication d'un ouvrage extrêmement remarquable, conçu dans la manière de Wells, mais suivant une délinéation philosophique plus rigoureuse que dans les géniales fantaisies de l'auteur des « Premiers Hommes dans la Lune », « L'Ascète du Mont Mérou » est une œuvre passionnante, qui ouvre de profonds horizons, encore inexplorés jusqu'ici par les romans scientifiques à la mode. Mlle Marguerite Berthet, à qui Sully-Prudhomme prédisait le plus brillant avenir, commence avec cette fantaisie aux péripéties captivantes, une série de chefs-d'œuvre qui la placeront au tout premier rang de nos écrivains féminins.

— Le *Cri de Paris* (14 décembre 1913) donne « Féminisme ». Notre confrère rappelle la question posée aux lecteurs des *Annales* : « Etes-vous féministe ? », la réponse affirmative de Mmes Alphonse Daudet, Dieulafoy, Marcelle Tinayre, Daniel Lesueur, et la réponse négative de Mmes Myriam Harry, Lucie Delarue-Mardrus, Catulle-Mendès, Rosemonde Gérard. Il observe à ce propos qu'à la réunion du Comité de la *Vie Heureuse* dont ces dames font partie, lorsqu'il s'agit de décerner le prix littéraire de 5.000 fr., les féministes votèrent pour un romancier, et les antiféministes pour une romancière.

M. de M.

UN CONSEIL

Adressez-vous à nos **Maisons recommandées** et, vous serez traitées mieux que partout ailleurs, en vous présentant sous les auspices de **La Française**

Voir à la 4e page nos
Maisons Recommandées

YVONNETTE
Parfum exquis
DE
DELETTREZ
Parfumerie du Monde Élégant
15, rue Royale
PARIS

N° 22

Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques

Par **MIREILLE DE MONGIVAL**

(Suite)

En quelques années elle perdit son mari, son fils, une fille de quinze ans, et dut subvenir par son travail aux besoins de ceux qui lui restaient.

Mme Perronet succomba à la peine, à l'âge de 72 ans, le 29 septembre 1903.

Madame Auguste Penquer
1817-1896

1870, *Marceline*, pièce en trois actes.

1874, Théâtre de Brest, *L'Œillet Rose*, comédie.

Léocadie Hersent naquit au château de Kérouartz, commune de Lannilis, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brest, qu'elle a célébré dans une de ses œuvres, « Les Chants du Foyer » parue en 1862 ; Kérouartz ou *la Terre natale*. La première pièce du volume est adressée à Lamartine. Signalons également « Lucie », « Une Mère », dans cet ouvrage loué par Sainte-Beuve et couronné par la Société libre des Sciences, Belles-Lettres, Arts et Industries de Paris.

Une anthologie en donne cette appréciation : « Mme Penquer s'est inspirée tour à tour avec candeur et talent des affections qui enchantent le foyer domestique, des devoirs qui le sanctifient, des douleurs qui l'assombrissent ; parfois rivale de Brizeux, dans la peinture des beautés agrestes et des horizons mélancoliques de son pays, aux alentours du manoir paternel ».

Ce volume a été présenté au public par l'auteur des *Méditations*. « Ce ne fut pas extrême orgueil, écrit-elle, ce fut timidité excessive. Je lançais un esquif si fragile sur une mer si hérissée d'écueils que je pensai qu'il me fallait un phare : M. de Lamartine éclaira ma route, et je passai ».

Elle épousa en premières noces M. Burle, dont elle eut un fils, capitaine de vaisseau et une fille, l'amirale Caubet. Son second mari, M. Penquer, était docteur en médecine, exerçant à Brest, où elle a passé une grande partie de sa vie. Elle y donnait des soirées littéraires fort intéressantes et très suivies.

Sa première pièce, *Marceline*, composée au moment de la déclaration de guerre et destinée d'abord au Théâtre-Français ne fut pas livrée au public.

L'Œillet Rose est une jolie comédie écrite dans une soirée, sans rature — selon la manière de l'auteur. Elle aurait pu être donnée, avec chance de succès, à la Comédie-Française. Mme Penquer préféra en faire une œuvre de charité. Jouée au profit des pauvres sur la scène du théâtre de Brest, par deux bons acteurs, élèves du Conservatoire : Anne Canné et Eugène Cholez, elle fut très applaudie.

Mme Penquer a publié : *Le Paradis retrouvé*, poème de la première heure, puis le *Poème de la Rose* dans le *Parnasse Contemporain* avec des poésies de Leconte de Lisle et de José-Maria de Hérédia, tous deux amis et admirateurs de la Muse bretonne ; *Les Récréations Poétiques* (1864) où se trouve l'*Appel aux Mères*, poésie vendue au profit de la crèche de Brest et lue à l'assemblée générale des bienfaiteurs de l'œuvre, le 22 mars 1865. Ce vibrant appel fut entendu, il procura une fortune aux pauvres petits de la crèche. *Velléda* (1868) consacra la renommée de son auteur.

Nous extrayons d'une lettre de Sully-Prudhomme à Mme Penquer les lignes suivantes : « J'avais lu votre poème de *Velléda* avec mes amis peu après son apparition. Mais « Velléda » n'est pas une œuvre fugitive et il faut la relire pour la comprendre dans son ensemble. La première lecture frappe l'esprit par certains traits qui effacent les autres, par les sommets lumineux du poème ; c'est la seconde qui permet de tout apprécier et de justifier l'admiration par la critique réfléchie ... Après tout ce qui a été dit d'excellent par des maîtres sur les mérites de ce poème, je me sens embarrassé pour vous signaler ce qui m'y a particulièrement frappé, car je vois que tout le bien que j'en pense a été relevé. Il me semble toutefois qu'au point de vue de notre art, il y a quelques qualités dans votre ouvrage qui sortent tout à fait de celles qu'on est toujours en droit d'exiger. Ce n'est pas assez, à mon avis, de remarquer la facile harmonie, l'abondance des images, la grandeur et même la force des pensées, tout cela peut se trouver dans les poésies détachées aussi bien que dans un poème, et il y a longtemps que j'ai admiré ces qualités dans vos strophes. Il faut tenir compte ici d'un élément tout nouveau, propre au genre du poème, que vous avez su répandre à la fois dans l'ouvrage entier, qui fait vivre les détails de la vie de l'ensemble, qui soutient sans aucune défaillance toutes les pièces de cette vaste composition : c'est le principe d'unité, le souffle, chose indéfinissable comme la vie même... J'ai marqué maints passages, mais il serait trop long de les relever ici, ne faudrait-il pas citer tout le 3e chant ? le 6e où l'Enfer est décrit magistralement, le 9e et le 10e ? et je ferais tort aux autres dont chaque page est à signaler pour quelque beauté... J'ai pris à cette lecture tout le plaisir que peut procurer à un grand amateur de poésie une œuvre accomplie ».

Dans l'*Avertissement* de la 4e édition nous lisons : Comment une femme déjà connue, il est vrai, et classée au premier rang des poètes par deux volumes de telles poésies lyriques, mais personnelles, a-t-elle pu se détacher des liens de l'inspiration familière pour s'élever à ces hauteurs épiques en dehors de toute personnalité ? Elle l'a dit elle-même dans sa préface de *Velléda*. Née au fond de la vieille Armorique, elle a retrouvé, à travers les plages et les forêts celtiques, l'ombre de la druidesse armoricaine et, douée du génie des vers, elle l'a chantée.

M. Guizot écrivit à l'auteur : « La passion n'est pas rare de nos jours, vous lui avez rendu son plus beau vêtement : le langage de la poésie » ; M. Charles de Rémusat : « Cette poésie est faite pour rendre aux druides qui, selon J. César, avaient la passion des vers, orgueil et joie dans leurs tombeaux » ; M. de la Villemarqué, barde breton, compatriote du poète de *Velléda* : « Si vos autres poésies m'ont fait vous nommer la Sapho armoricaine, quel nom mériteriez-vous pour ce nouvel ouvrage ?... Je n'en trouve pas d'autre que le nom de votre héroïne elle-même » ; Michelet : « Ce poème si charmant et si grand... C'est un ravissement !... » ; Emile Augier : « L'indifférence du public, en poésie, ne s'adresse qu'aux œuvres insignifiantes ; il retrouve toutes sa ferveur devant les œuvres magistrales comme la vôtre. Il règne dans votre poème un souffle épique dont on reste étonné et soulevé pour ainsi dire ; vos lecteurs vous doivent de la reconnaissance. Pour ma part je vous remercie et vous félicite ».

Parmi les nombreuses lettres de Victor Hugo à l'auteur de *Velléda* nous choisissons, car il faut nous limiter, le billet le plus court : « Je suis profondément ému. Je lis. Que vous dire ? J'ai baisé vos pieds, il ne me reste plus qu'à baiser vos ailes ».

Les cinq éditions de ce poème sont, depuis longtemps, épuisées.

Syndoriz, le barde de Penmarc'h, parut en 1870. Citons encore : des pièces patriotiques dans les journaux ; une *Réponse à M. E. Caro, de l'Académie Française, sur Mme Ackermann* (1875) ; *L'Appel aux Riches* ; *La belle Yvonne* ; *Mes Nuits*, œuvre posthume divisée en trois parties : *Veuve*, *Chrétienne*, *Grand'Mère*, dédiée « A celui qui n'est plus, mon bien-aimé mari, le Dr Auguste Penquer. Sa pauvre femme L.-A. Penquer 1883 ». Ce livre fut publié en 1891. « C'est, en quelque sorte, le testament de son cœur qu'elle a voulu laisser à ses enfants », dit M. Edouard Langeron, professeur d'Histoire au lycée de Brest (Lecture faite à la Société académique de cette ville, 6 janvier 1890).

Le lendemain, la *Bretagne* publiait un article nécrologique du comte de Tarade-Ménardeau : « L'auteur de *Velléda*, écrivait-il, honorait grandement notre littérature française. Plume virile et féminine tout à la fois, énergique et délicate, vibrante d'émotion, Mme A. Penquer avait su, par son talent, atteindre aux plus hautes régions de l'art. Nos Lettres françaises comptent dans leurs rangs plus d'une gloire féminine, poète ou prosateur, mais au milieu de ces illustrations, combien de femmes comptons-nous qui, dans le domaine de la poésie lyrique, se soient élevées à la hauteur de Mme A. Penquer ? Nous n'en connaissons point ».

A ses obsèques, le 21 décembre 1890, M. Coutance lui adressa un suprême adieu, au nom de la Société Académique de Brest, dont elle était membre depuis 1868. Le deuil était conduit par ses fils, petits fils et gendres, au nombre desquels l'amiral Caubet et M. Willotte, ingénieur des travaux hydrauliques.

Un médaillon de marbre blanc, œuvre du statuaire Godebski, représentant l'éminente poétesse, a été placé au musée de Brest, à côté de celui de M. A. Penquer, par Bartholdi.

(*A suivre.*)

...s Recommandées

...ENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

PAINDEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison MIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison ROBERT DURAND, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
BISCOTTES du HELDER
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

LINGERIE (EN GROS)

Commission. Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.
JEANNE BOYER, 35, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

N'ATTENDEZ PAS
QUE LE CLIENT
VIENNE A VOUS
ALLEZ A LUI
PAR LA
PUBLICITÉ

"PALACE" (CIRQUE DE PARIS), 18, avenue de la Motte-Picquet. Téléphone Saxe 31-90 — Partie Cinéma et partie Attractions inédites. — Représentations tous les jours, en soirées, à 8 h. 3/4; les jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 3/4. — Location sans augmentation de prix.

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHLAEBER, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCC^r

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.
Prière pour les auucones qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.
Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C.., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

Travaux dactylographiques en tous genres, sténographie, duplicateur, circulaires. Prix modérés. Salle spéciale pour dictée. 10 0/0 de réduction aux lectrices de *La Française*. 76, rue Saint-Lazare (rez-de-chaussée). — Recommandé spécialement par *La Française*, la directrice de cette maison étant la fille d'une de nos plus dévouées collaboratrices.

MASSAGE par une personne expérimentée. Recommandée par *La Française*. S'adresser 14, avenue du Trocadéro.

Préparation des Jeunes Filles
à tous les Baccalauréats
COURS & INTERNAT
Cours par Correspondance
INSTITUT FRANKLIN, 37, Bd St-Michel

"LA FRANÇAISE"
SE VEND AU NUMÉRO

A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Toulon : Salle des Dépêches du *Petit Provençal*.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

Les *Thés Kitai* sont certifiés d'origine.
Les *Thés Kitai* bus chez Paillard, Potel et Chabot, Ritz, etc., sont uniques.
Thés Kitai depuis 4 et 5 francs la livre.
Thés Kitai, 34, rue de Chateaudun, Paris.
Par faveur spéciale, il sera fait 5 0/0 sur les thés, à partir de 5 francs, pour les abonnés de *La Française*.

A L'ÉPATANT (100 boulevard de Clichy) : Burtey, Richard, Chansons galantes. Scandale à Montmartre.

DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger.
Les demandes qui ne rempliraient pas ces conditions ne seront pas exécutées.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES
(via Calais ou Boulogne)
Voie la plus rapide: trajet en 6 h. 45
Traversée maritime la plus courte: 1 heure.
Six services rapides dans chaque sens.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège :

Pour:	Trajet en :	
Bruxelles	6 express	3 h. 55
La Haye	3 express	7 h. 30
Amsterdam	3 express	8 h. 30
Francfort-s.-Mein	5 express	12 h.
Cologne	6 express	7 h. 29
Hambourg	4 express	15 h. 19
Berlin	5 express	15 h. 31
St-Pétesbourg	2 express 49 ou 42 h.	
Moscou	1 express 60 ou 54 h.	
Copenhague	2 express	26 h.
Stockolm	2 express	42 h.
Christiania	2 express	48 h.

TRAINS DE LUXE :

Nord-express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne).
Le train partant de Paris le lundi continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétesbourg.
Péninsulaire express. — Départ de Londres le vendredi et de Calais maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi ou il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.
Calais-Marseille-Bombay-express. — Départ de Londres et Calais maritime, le jeudi, pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Égypte et les Indes.
Simplon-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise et Trieste.
Oberland-express. — De Londres, Calais, Paris Nord, pour Berne et Interlaken, de juillet à septembre et de décembre à février.
Engadine-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord, pour Coire et Lucerne de juillet à septembre et pour Coire de décembre à mars.
Calais-Méditerranée-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord, pour Nice et Vintimille, de novembre à mai.
Train rapide quotidien. — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits-salons et voitures de 1^re^ classe (de novembre à mai).
Pyrénées-Côte-d'Argent. — De Londre. Calais et Paris-Nord, pour Biarritz, de décembre à mai.

CONSULTER LES HORAIRES

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Etranger

Avec itinéraire tracé au gré des voyageurs. A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité 60 à 120 jours, suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.
Ce texte annule et remplace tous les précédents (octobre 1913).

CHEMINS DE FER
PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

VIII^e^ Concours International de Ski du Club Alpin Français, à Briançon (1326 m.), du 6 au 9 février 1914,

organisé sous la présidence d'honneur de M. le ministre de la Guerre et avec la participation des délégations militaires françaises et étrangères.
Communications rapides pour se rendre à Briançon et en revenir.
Billets d'aller et retour pour Briançon, à validité prolongée, au départ de Lyon, Valence, Grenoble, Chambéry et des gares situées dans un rayon de 200 kilomètres de Briançon.

Courses de Chevaux
Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1^re^ et de 2^e^ classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton, délivrés du 15 décembre 1913 au 21 avril 1914.
Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée, une ou deux fois, de dix jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.
Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice :
1^re^ classe : 182 fr. 60
2^e^ classe : 131 fr. 50

La meilleure des machines à coudre est la célèbre
NEW-HOME
surnommée à juste titre
LA REINE DES MACHINES A COUDRE
HORS CONCOURS
PARIS 1900

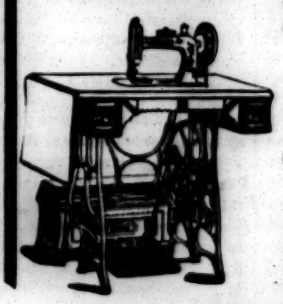

Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes centrales.
Les plus simples
Les plus robustes
DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.
Ecrire : **A. ROGALLE et Cie * o O**
123 Rue de Reuilly — **PARIS**

La Caféolette Louis Forest
Qui a fait renaître le Délectable
CAFÉ au LAIT à l'ANCIENNE
Se trouve au Printemps, au Bon Marché, etc.
Elle donne son plein effet avec le Café Cristal Cercellet
15 Avenue de l'Opéra PARIS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous croyons utile à la propagande d'établir ici en permanence un tableau du féminisme organisé : ainsi chacun de nos numéros pourra être adressé par nos lecteurs et nos lectrices aux personnes qu'elles désirent renseigner. Et de même ceux que nous distribuons en spécimen porteront ultérieurement la preuve que le féminisme n'est point seulement une doctrine mais un mouvement vaste et coordonné.
Nous indiquons exclusivement les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FEDERATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis d'Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.
Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.
Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.
Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 ; s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).
Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.
Siège social : 7, Adam Street, Adelphi Londres.

FEDERATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.
Secrétariat général : 1, avenue Malakoff
Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Feminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.
Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaud, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes d'Abbadie d'Arrast, Jean Cruppi, Desprès, Ferdinand Dreyfus, Dr Edward-Pillet, Fiévet, Jardin, Lucile Morin, Péronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppel, de Sainte-Affrique, Paul de Schlumberger, Mme Duchêne.
Sections. — 1^re^ Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.
2^e^ Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.
3^e^ Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.
4^e^ Section de Législation : Présidente, Mme d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vaneau.
5^e^ Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.
6^e^ Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.
7^e^ Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.
8^e^ Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.
Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine*.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Société Nationale affiliée à l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes.

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.
Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux.
Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, les conférences et les réunions ; la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.
L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.
L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.
Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.
La Présidente d'honneur est Mme Vincent, fondatrice de la Bibliothèque féministe, 13, rue de Paris, Asnières.
La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.
Les vice présidentes sont : Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier.
La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg.
La trésorière, Mme Désavit.
Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris, 16^e^ arr.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.
Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.
But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.
Réunions : Le 4^e^ mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.
Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.
Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet ; vice-présidents : MM. Nattan Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Mouffle t ; trésorière : Mlle Tarbouriech.
La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

L'ÉGALITÉ

Adresse : 13, rue de Paris, Asnières (Seine).
Présidente : Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.
Date de fondation : 1888.
But : Egalité des deux sexes devant la loi. Bibliothèque féministe, Archives féministes, Collections de documents pour servir à l'histoire du féminisme. Réunions : 13, rue de Paris, Asnières.

GROUPE FRANÇAIS D'ETUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité jurisprudique en 1904.
Présidente, Mme Odilon Dieulou.
Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VI^e^.
But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.
Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.
A pour but : 1^o^ de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2^o^ de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député ; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; Albert Chenevier ; secrétaire général : M. J. du Breuil de St-Germain ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour ; trésorier : M. Paul Katz.
Secrétariat, 33, rue de Miromesnil. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie 60, av. du Bois-de-Boulogne.
Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs.
Sur demande, numéro spécimen gratuit.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.
L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :
1^o^ D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;
2^o^ De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.
La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Hellé ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorière : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.
Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale, Mme Orka, 36, rue de Penthièvre, à Paris. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.
Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».
Présidente : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint-Ferdinand.
Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*, 64, rue de Richelieu.
Comité : Mmes Bowman-Wells, Fagan, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watesska, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales dont la principale la **Fédération féministe primaire** fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires départementaux, ouverte à tous les membres de l'enseignement public. Secrétaire : Mme Jeanne Néo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret.
Bulletin corporatif : *L'Action féministe*.

SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.
La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.

SERVICE DE LIBRAIRIE

Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expeditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande.*

Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

Problème et préjugé de sexe, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes (5 fr. franco à *La Française*).
Le Couple futur, par Jules Bois (3 fr. 50) Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage.
Le Catéchisme féministe par J. J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr. 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).
Le Féminisme, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).
Le droit des Femmes, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).
La Femme dans les organisations ouvrières, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).
La Femme en Roumanie, par Alexandre Démétres, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.
Le Suffrage des Femmes dans tous les pays, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).
Eve réhabilitée, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.
Amour et Maternité, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.
Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.
Les Femmes écrivains d'aujourd'hui (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).
Pour la femme, études féministes par l'abbé Naudet (3 fr. 50).
Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.
Les Carrières de la jeune fille, par Paul Bastien (3 fr. 50).
Comment caser nos filles, par André Caron (2 francs).
Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs (1 fr. 50).

Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

Bulletin de l'U. F. S. F. : année 1911, 0 fr. 25 ; année 1912, 0 fr. 50.
Conférence sur le Suffrage des Femmes par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).
Les résultats du Vote des Femmes, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).
Masculin et Féminin, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).
Le Suffrage des femmes en France, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).
L'Action sociale des Femmes, par Mme L.-M. Compain (0 fr. 30).
En feuilletant les catalogues, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditons du travail à domicile. (0 fr. 30).
Les Conséquences du travail de la Femme, par L. Compain (0 fr. 20).
La Charte de la Femme, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).
Pour le Suffrage des Femmes par Jane Misme (0 fr. 25).
L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes (0 fr. 10).
Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.
L'Alcoolisme et le Vote des femmes, par Mlle Levray (0 fr. 20).
De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10).
Extraits de Stuart Mill et de Condorcet (0 fr. 10).
Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20).
Griffes, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr. ; 1 monologue, 0 fr. 20.
Féminisme et Pédologie, par G. Persigout (0 fr. 40).

Ouvrages d'intérêt social

L'Art Social, par Roger Marx (3 fr. 50).
La lutte antituberculeuse par le dispensaire, par J. Meynadier (0 fr. 60).

Romans d'esprit féministe

Tu es femme... par Harlor (3 fr. 50).
Marthe Briens, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).
La Vie tragique de Genevière, par Louise Compain (3 fr. 50).
Le Miroir aux Alouettes, par J. de Mestral Combremont. (3 fr. 50).
Modeste Automne, par Marguerite Baulu.
Leur proie, par Héra Mirtel (3 fr. 50).
Rêves, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).
Inévitable réparation, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

Livres pour enfants

Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié, doré sur tranches (7 fr. 25).
La Petite Marquise, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches. (7.25).
La Petite Impératrice, par Mme Cremnitz (Parrhisia) ; livres d'étrennes. (Juven). 8 fr. Illustrations de Léonce Buret.

Bibliothèque Fémina

Pour bien tenir sa maison,
Pour bien s'habiller,
Pour bien connaître les usages mondains,
Pour bien élever ses enfants,
Pour bien faire du sport,
Pour bien travailler chez soi,
Pour bien s'initier aux arts,
Pour bien connaître ses droits,
et surtout Pour bien gagner sa vie,
qui contient de très sérieux renseignements.
Prix : 5 francs franco, brochés ; 6 francs reliés. Les demander à *La Française*.

CARTES POSTALES

Le féminisme en images

Nous disposons actuellement de huit des dessins de Mlle Suzanne de Callias publiés dans le journal et édités en cartes postales. Ce sont :
1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Prix franco :
Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.
Nous composons les envois d'un ou de plusieurs modèles selon les demandes.